

DÉCRET N° 2020 – 412 DU 26 AOÛT 2020

modifiant l'article 10 du décret n° 2010-136 du 28 avril 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre de Perfectionnement et d'Assistance en Gestion.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-028 du 15 janvier 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2020-241 du 15 avril 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- vu** le décret n° 2010-136 du 28 avril 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre de Perfectionnement et d'Assistance en Gestion ;
- sur** proposition du Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 août 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont modifiées ainsi qu'il suit, les dispositions de l'article 10 du décret n° 2010-136 du 28 avril 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre de Perfectionnement et d'Assistance en Gestion :

« Article 10 nouveau

Le Conseil d'administration du Centre de Perfectionnement et d'Assistance en Gestion est composé de sept (07) membres, à savoir :

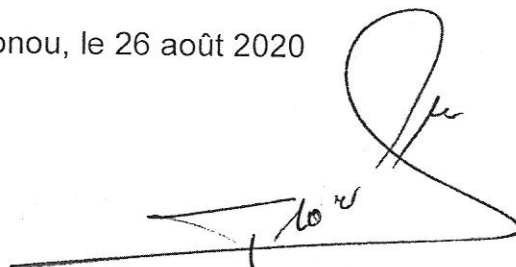
- un (01) représentant du ministère en charge des Petites et Moyennes Entreprises ;
- un (01) représentant de la Présidence de la République ;
- un (01) représentant du ministère en charge des Finances ;
- un (01) représentant du ministère en charge du Travail ;
- un (01) représentant du ministère en charge de la Formation professionnelle ;
- un (01) représentant du ministère en charge de l'Industrie et du Commerce ;
- un (01) représentant du ministère en charge du Numérique ».

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 26 août 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



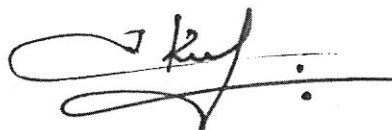
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



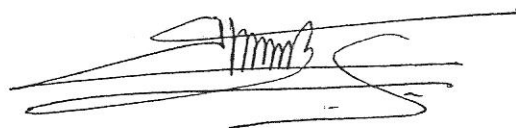
Romuald WADAGNI

Le Ministre des Petites et Moyennes
Entreprises et de la Promotion de l'Emploi,



Modeste Tihounté KERÉKOU

Le Ministre du Travail et
de la Fonction Publique,



Adidjatou A. MATHYS

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; HCJ : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MEF : 2 ; MPMEPE : 2 ; MTFP : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 21 ; SGG : 4 ; JORB : 1.